

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Sandra Perron

<https://www.cadre21.org/membres/c26c30b0be7b55ce2362c887>

Date d'obtention : 2021-12-20 15:58:15

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Que dans le cas d'un acte impulsif, nous devons suivre les étapes de la trousse et communiquer avec notre policier école par la suite.

Dans une situation malveillante, nous devons communiquer avec les policiers immédiatement, confisquer les appareils numériques du jeunes.

Je dois avoir suivi la formation pour utiliser la trousse.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

En utilisant la trousse, il me sera facile de suivre toute les étapes nécessaires à l'accompagnement des jeunes dans une situation de possession, distribution ou publication de pornographie juvénile.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Qu'en aucun temps, nous devons regarder à l'intérieur de l'appareil numérique d'un jeune. Celui-ci pourrait contenir des photos de nature sexuelle.